

Le 18 avril 2024

L'AGRICULTURE DURABLE AU COEUR DES PRÉOCCUPATIONS

L'agriculture est depuis toujours une activité économique majeure sur le territoire d'Orléans Métropole. Composée de près d'1/3 de terres agricoles, Orléans Métropole s'engage avec la Chambre d'Agriculture du Loiret, depuis 2012, à préserver, développer et pérenniser l'activité de ce secteur économique majeur, à travers un plan d'actions regroupées au sein d'une charte. L'édition 2024-2028 de cette dernière poursuit les objectifs en matière d'installation de nouveaux agriculteurs, de préservation du foncier agricole, de développement des circuits de proximité, de préservation des ressources, de promotion de la filière horticole et de communication, tout en donnant une place plus importante aux enjeux alimentaires actuels et à la transition écologique.



Copilotée par Orléans Métropole et la Chambre d'Agriculture du Loiret, la charte agricole a connu deux éditions (2012-2017 et 2018-2023), chacune contresignée par les services de l'État et les 22 communes de la Métropole. L'édition 2024-2028 poursuit les objectifs précédents, tout en donnant une place plus importante aux enjeux alimentaires. En effet, l'alimentation, qui est un besoin quotidien pour les près de 300 000 habitants de la métropole orléanaise, fait face à de nombreux enjeux : modes de production et équilibre des filières, circuits d'approvisionnement, impacts sur la santé, accès à l'alimentation pour tous, diminution du gaspillage alimentaire... Il apparaît alors essentiel de formaliser une stratégie globale et partagée de l'alimentation sur le territoire.

Une approche environnementale, écologique et énergétique plus importante

L'approche agro-environnementale prend elle aussi de l'ampleur dans cette nouvelle édition de la charte. Le changement climatique et les sécheresses successives nécessitent de réguler les usages de l'eau. Ainsi, il apparaît essentiel de s'adapter, d'innover et d'expérimenter de nouvelles pratiques. La durabilité des agrosystèmes repose également sur la fertilité des sols. Agir sur ce volet, par de l'expérimentation et de la diffusion de pratiques agricoles innovantes, permettra de développer la résilience de nos systèmes agricoles. L'approche environnementale sera également mise en perspective des enjeux sociaux et économiques afin de pouvoir accompagner des évolutions durables de l'agriculture. La transition énergétique est également un enjeu fort de ce nouveau document. En effet, le monde agricole est aussi concerné par les enjeux de transition énergétique et peut participer au développement des énergies renouvelables (agrivoltaïsme, biomasse,...)

Le programme d'actions de la Charte 2024-2028 est structuré autour de 4 axes et comporte 29 objectifs :

- Axe 1 : Pérenniser l'activité agricole sur le territoire et développer son attractivité
- Axe 2 : Favoriser une alimentation responsable, durable et locale
- Axe 3 : Développer une agriculture résiliente et développer les liens vertueux entre mondes urbain et agricole
- Axe 4 : Fédérer autour des enjeux agricoles et alimentaires

QUELQUES CHIFFRES CLÉS

- 1/3 de surface agricole sur le territoire d'Orléans Métropole, pour 170 exploitations en activité
- 1er bassin de production horticole et pépiniériste de la région Centre-Val de Loire
- 1er producteur de concombres en France
- 720 emplois directs à temps plein créés par les activités agricoles
- 2 parcs d'activités agricoles métropolitains (Saint-Cyr-en-Val et Saint-Denis-en-Val)
- 50 points de vente directe à la ferme



Germain FOURNIER, attaché de presse
Orléans Métropole

02 38 79 29 98 / 06 77 27 93 38
germain.fournier@orleans-metropole.fr

ORLÉANS
MÉTROPOLÉ



PRÉFÈTE
DU LOIRET
Liberté
Égalité
Fraternité



@RPOrleansMetro
www.orleans-metropole.fr/espace-presse

Le Projet Alimentaire Territorial primé

Les Projets Alimentaires Territoriaux ont l'ambition de fédérer les différents acteurs d'un territoire autour de la question de l'alimentation, contribuant ainsi à la prise en compte des dimensions sociales, environnementales, économiques et de santé du territorial. Le 29 février 2024, à l'occasion du Salon International de l'Agriculture, Orléans Métropole a été lauréate de la 8e édition de l'appel à projets du Programme National pour l'Alimentation (PNA). À cette occasion, le Gouvernement a confirmé le soutien renforcé de 20 millions d'euros pour les projets alimentaires territoriaux en 2024. Orléans Métropole étant le premier bassin de population du Loiret, le projet est axé autour du consommateur et de ses pratiques de consommation. Il s'agit pour Orléans Métropole de se saisir davantage des enjeux alimentaires en structurant une approche systémique et concertée de l'alimentation. Des aides financières viendront soutenir l'animation de cette démarche, en lien avec la Chambre d'Agriculture du Loiret.

La Ferme des Casinnes : nouvelle vitrine de l'innovation



En 2023, Orléans Métropole est devenue propriétaire de la ferme des Cassines à Saint-Jean-le-Blanc, dans le but d'en faire une vitrine de l'agriculture du territoire et un lieu d'application et de matérialisation de la politique agricole métropolitaine.

4 axes sont identifiés dans le projet :

- Permettre la valorisation des produits locaux, en installant un magasin de producteurs dans le corps de ferme
- Faciliter l'installation de plusieurs agriculteurs via un espace test agricole (Terr'O)
- Développer un volet expérimental et innovant pour l'agriculture de demain : développement d'expérimentations sur les thèmes de l'eau et du sol et installation du CVETMO (station expérimentale en maraîchage sous serres)
- Installer un ou plusieurs agriculteurs sur le reste des terres

À ce sujet, Orléans Métropole vient d'être désignée lauréate dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) de la Banque des territoires « Démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires ». Ce dispositif vise à financer 15 à 30 démonstrateurs sur le plan national, pour accompagner les territoires dans la transformation de leurs systèmes de production agricole et alimentaire et ainsi répondre aux enjeux de la transition écologique. Les projets doivent alors être systémiques, multi-partenariaux, ambitieux et innovants d'un point de vue technologique et/ou organisationnel. Ils doivent permettre de déployer une stratégie transformation à l'échelle territoriale. Cette stratégie doit pouvoir être répliquée sur d'autres territoires faisant face à des enjeux similaires, à l'échelle nationale. Des financements d'études seront ainsi dédiés pour une phase de maturation de 18 mois. Ensuite, une phase de réalisation de 5 ans est prévue, pour laquelle les porteurs de projets peuvent prétendre à un soutien à hauteur de 50%.

La finalité du projet sera d'accompagner la mutation de l'agriculture en valorisant de manière efficace le contexte périurbain notamment en travaillant sur la gestion efficace de l'eau et la fertilité du sol. L'objectif est d'expérimenter si des coopérations innovantes dans l'organisation territoriale et dans les technologies mobilisées permettent de générer des solutions de valorisation pour le territoire et pour la qualité de l'agriculture locale. Ces solutions "gagnant-gagnant" à développer seront des vecteurs d'attractivité du territoire et de co-développement agriculture-ville. Pour atteindre ces objectifs, deux approches indissociables seront traitées dans un projet rassembleur : la gestion de l'eau et la santé et la fertilité des sols.

Germain FOURNIER, attaché de presse
Orléans Métropole

02 38 79 29 98 / 06 77 27 93 38
germain.fournier@orleans-metropole.fr